



## MAIS C'ETAIT QUOI CE SKETCH ??

L'ordre du jour de ce CTL comportait principalement un point, relatif aux suppressions d'emplois dans la Vienne pour 2022. Initialement annoncé en salle N° 3 de la DDFIP, ce CTL a été, au détour de l'audioconférence du 29 décembre relative à la crise sanitaire, reprogrammé à distance. C'est là que le sketch démarre.

Sur les 14 participants, 7 avaient choisi de se connecter en mode visioconférence au moyen de l'application "Gotomeeting" ("Aller à une réunion" pour les non anglophiles) :

- 3 étaient installés en salle N° 1 (la Directrice, ~~Bruno Monnarreau~~ et ~~Philippe Raugier~~) devant l'écran de visioconférence ;
- 1 élu de FO DGFIP et 2 experts de l'administration étaient connectés depuis leur bureau (Mathieu ~~Desmarests~~, dont l'image disparut très vite et ~~Eric Derne~~, par ailleurs très affairé et qui semblait assez peu concerné par ce qui se passait) ;
- 1 autre expert de l'administration, ~~Dominique Brunaud~~, était connecté depuis son domicile devant une tasse d'un visiblement excellent café colombien ;

Un élu de la CGC/CFTC était connecté sur "gotoumitingue" mais uniquement en mode audio.

Les 2 autres élus de FO DGFIP, les 3 élus de Solidaires et le second élu de la CGC/CFTC étaient connectés via la liaison téléphonique "classique".

Le résultat fut édifiant : en salle N° 1, les participants avaient le son mais une image totalement déformée ; l'élu FO DGFIP dans son bureau avait l'image (parfois un peu figée) mais n'entendait qu'un mot sur 4 (il s'est d'ailleurs assez rapidement invité en salle N°1 pour pouvoir suivre la réunion) ; seule Dominique Brunaud, disposant du réseau internet de son domicile, a bénéficié de conditions complètes avec l'image et le son.

Les autres participants, qui avaient choisi de se passer d'image, disposaient d'une liaison téléphonique correcte. Mais ils n'entendaient les participants de la salle N° 1 qu'à la condition que ceux-ci soient assez près des deux petits microphones équipant l'appareil d'audioconférence. De même, lorsque Dominique Brunaud s'exprimait, il fallait, pour que tout le monde l'entende, approcher l'appareil d'audioconférence de la sortie son de l'écran de visioconférence. Hallucinant !

Fort heureusement, ce CTL a tourné court, les élus Solidaires ayant décidé de lire une déclaration de boycott, commune avec les élus CGT, par ailleurs absents de cette pantalonnade.

Interrogée sur les raisons de cette programmation à distance, la Directrice a indiqué qu'elle voulait simplement faire preuve de prudence et qu'à la Préfecture, toutes les réunions se tenaient sur ce mode. Pourtant, à la DGFIP, les formations et les concours sont, à ce jour, maintenus en salle. Les réunions de travail ne sont pas interdites à condition de respecter les règles de distance et, en outre, les limites de participants dans les salles de réunion n'ont pas été revues à la baisse. Nous ne sommes pas confinés, et lorsque seuls les élus titulaires et les principaux experts de l'administration siègent en CTL, nous sommes seulement 13 autour de la table. Tout cela est incompréhensible, d'autant plus lorsque la technologie s'avère totalement défailante.

Les élus FORCE OUVRIÈRE ont toutefois profité de cette visio-audio-absurdo-conférence pour interpeller la directrice sur la situation sanitaire dans nos services. Depuis quelques jours, nous recevons en effet de nombreux appels et messages de collègues exténués et excédés par la situation :

- peur de certains collègues devant des comportements non respectueux des règles sanitaires autour d'eux ;
- extrême lassitude de la part de collègues face à la durée des restrictions sanitaires, entraînant un relâchement ou une démission dans l'application des consignes ;
- refus de demande de télétravail par l'encadrement y compris lorsqu'il est préconisé par le médecin de prévention ;

- refus d'être placé en télétravail obligatoire de la part d'agents qui n'ont pas la possibilité matérielle de travailler chez eux (parfois parce que le conjoint s'y trouve déjà et que les logements ne sont pas extensibles), ou qui préfèrent travailler dans un bureau avec des collègues plutôt que seuls à la maison ;
- défaut de matériel sanitaire (gel, spray, masques) ;
- absence de communication sur les cas positifs de collègues et donc sur l'éventualité d'être soi-même cas contact.

Face à ce tableau peu glorieux, la Direction s'est voulue rassurante. A son niveau, elle estime que la situation des services n'est pas aussi catastrophique. Elle nous a rappelé que les consignes ont été données ces deux dernières semaines aux chefs de services et qu'un nouveau rappel a été effectué ce jour par mail.

Concernant le télétravail, la Direction souhaite que les consignes soient appliquées avec souplesse, en tenant compte des contraintes de service, qui peuvent entraîner des différences de situation. Il convient également de ne pas brusquer les agents réfractaires au télétravail ou qui risqueraient de le devenir. 82 agents supplémentaires sont entrés dans le dispositif de télétravail entre fin décembre et début janvier, portant ce nombre à 248, ce qui situe notre département à un bon niveau dans la région. En fin de semaine dernière, 34 % des télétravailleurs étaient chez eux 3 jours par semaine.

Concernant les refus de demandes de télétravail, la Direction n'a pas connaissance de problèmes particuliers. Elle estime que les demandes antérieurement rejetées ont été réexaminées favorablement et que seuls subsistent des demandes non acceptées pour des motifs liés au fonctionnement du service ou au manque d'autonomie de certains agents demandeurs.

Concernant la communication sur les cas positifs, la Direction a d'abord rappelé qu'un employeur n'est pas informé des motifs d'un arrêt de travail, et ne peut pas communiquer sur le sujet, sauf si l'agent malade le souhaite et l'autorise. Elle demande toutefois à être informée en temps réel par les chefs de service lorsque ceux-ci disposent d'une information. La Direction nous a ainsi indiqué avoir été informée de 12 cas positifs intervenus au cours de la semaine écoulée parmi les agents de la Vienne. Le schéma complet du protocole à suivre va être de nouveau envoyé aux chefs de service.

Concernant les fournitures, la Direction indique que le stock est suffisant et qu'il appartient aux chefs de service d'en faire la demande. Nous avons toutefois fait remarquer à la Direction que l'application OSLO (demandes de travaux, demandes de matériel) étant réservée aux chefs de service, certains besoins en matériel ne sont pas saisis dans l'application sans que les agents puissent prendre la main, ce qui pose problème dans une situation sanitaire où l'urgence s'impose. La directrice a invité les services, voire les organisations syndicales à faire remonter les demandes par mail dans ces cas-là, ce que nous nous sommes empressés de faire à l'issue de la réunion pour les éléments en notre possession.

Enfin, les élus FORCE OUVRIÈRE ont interpellé la Direction sur les problèmes d'équipement informatique pour les télétravailleurs : kits incomplets, connexion VPN défaillante.

- sur les habilitations VPN : dès lors que la Direction a l'information qu'un agent va être équipé d'un PC portable, l'habilitation est effective en temps réel.
- sur l'équipement : la Direction a admis des loupés (kits incomplets), qui ont été traités au cas-par-cas par l'ESI.
- sur les réseaux partagés : pas de solution à ce jour.

La Direction a également indiqué qu'il reste une quinzaine de PC portables à mobiliser en VPN 15 en cas de télétravail urgent, moyennant la communication à l'ESI par les agents concernés de leurs identifiants et mots de passe, à charge pour eux de les re-modifier lors de leurs retours au bureau. C'est une procédure très limite, mais c'est la seule solution dans ces cas-là.

Le CTL sera re-convoqué le lundi 17 janvier et se tiendra intégralement en audioconférence. Faites-nous remonter vos problèmes, vos difficultés pour que nous puissions les exposer à la Direction. D'ici-là, nous aurons une réunion, jeudi 13 janvier, toujours en audioconférence, sur le fonds pour l'amélioration des conditions de vie au travail.

Portez-vous bien, tenez bon, restez unis.

Les élus FORCE OUVRIÈRE : Amélie BARDET (Pôle Contrôle Expertise) ; Damien PATRAC (Trésorier de Neuville-de-Poitou) ; Eric LIEBUS (Mission d'audit).